



République Française

COURRIER ARRIVÉ LE

MAIRIE DE RICAUD
11400 RICAUD

31 JUIL. 2017

Ricaud, le 27 juillet 2017

Tél : 04.68.60.03.50

Fax : 04.68.60.09.40

Email : mairie.ricaud@wanadoo.fr MAIRIE DE MAS SAINTES PUELLES

Ouverture secrétariat :

Lundi Jeudi et vendredi 13H30- 15H

BORDEREAU

Adressé à :

MAIRIE DU MAS STES PUELLES

11400 MAS STES PUELLES

Objet : Délibération du Conseil Municipal : avis sur le projet de révision du PLU arrêté

- Veuillez trouver en pièce jointe la délibération du Conseil Municipal de Ricaud n° 2017/37 en date
- du 10 juillet 2017, citée en objet
- Vous en souhaitant bonne réception
- Respectueuses salutations

Le Maire

Nicole MARTIN

Département de
l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

**Autres domaines de
compétences**

Sous-domaine :
divers

**Nombre de membres en
exercice : 11**

**Nombre de membres
présents : 10**

Nombre de votants 10

**Date de la convocation
du Conseil Municipal :**
30 juin 2017

**Affichage en date du 3
juillet 2017**

**Séance du 10 juillet
2017**

OBJET :

**Avis sur le projet de
révision du Plan Local
d'Urbanisme arrêté
de la commune du
Mas Stes Puelles**

Par publication le :

27 JUIL. 2017

**Certifiée exécutoire
par réception en
Préfecture le :**

24 JUIL. 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/37

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie de Ricaud sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Sandrine MELIX, Line SALLES, Messieurs, Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Eric CROS, Jean-Joseph AYRAUD, Williams ROUQUET, Bernard PEDUSSAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusée : Monique CRUZEL

Bernard PEDUSSAUD est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune du Mas Stes Puelles, arrêté par le Conseil Municipal du Mas Stes Puelles en date du 26 avril 2017.

Vu l'article L.123-9 du code de l'urbanisme soumettant le projet du Plan Local d'Urbanisme pour avis aux personnes publiques associées et notamment aux communes limitrophes,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune du Mas Stes Puelles en date du 26 avril 2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu le projet de révision du PLU de la commune du Mas Stes Puelles, Considérant le courrier de la Commune du Mas Saintes Puelles en date du 11 mai 2017, adressé à la commune de Ricaud la sollicitant pour émettre un avis sur le projet de révision du PLU arrêté,

Considérant que cet avis doit parvenir à la commune du Mas Stes Puelles au plus tard le 11 août 2017, soit trois mois après la transmission du Projet de révision du Plan Local d'urbanisme et qu'à défaut cet avis est réputé favorable,

- **LE CONSEIL MUNICIPAL**
- **OUI L'exposé de Madame le Maire**
- **Et après en avoir délibéré**

EMET un avis favorable sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mas Stes Puelles

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.


Ricaud le 10 juillet 2017



Le Maire

Nicole MARTIN



Nom Prénom des conseillers présents et ayant voté	Signature
Nicole MARTIN, Maire	
Jean-Luc HENNEBELLE Maire adjoint	
Michel CALVEL, Maire-adjoint	
Bernard Pedussaud, conseiller municipal	
Sandrine MELIX, conseillère municipale	
Solange GODARD, Conseillère municipale	
Line SALLES, conseillère municipale et secrétaire de séance	
Monique CRUZEL conseillère municipale	Excusée
Eric CROS, Conseiller municipal	
Jean Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Williams ROUQUET, conseiller municipal	